

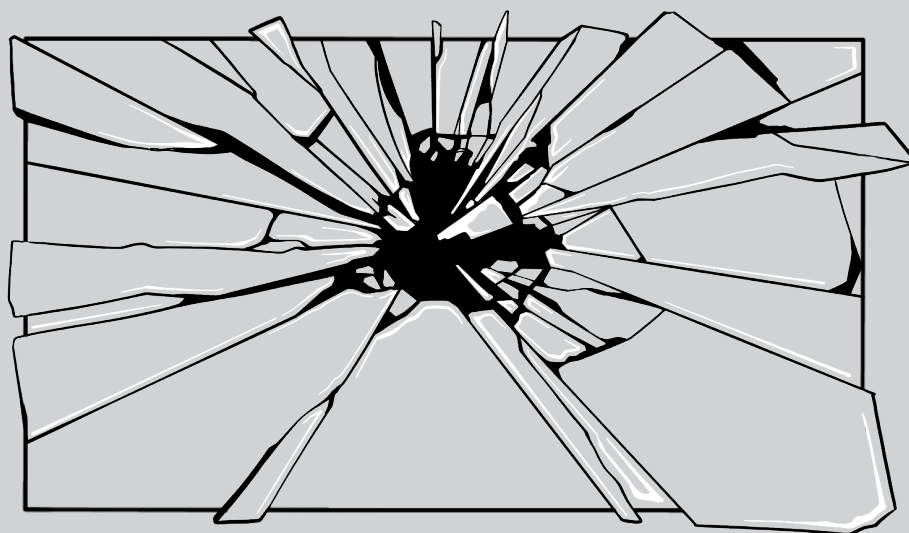
LES ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

FACE [REDACTED]

AUX MENACES ET VIOLENCES

D'EXTRÊME [REDACTED]

DROITE [REDACTED]



Identifier, anticiper, riposter

INTRODUCTION	3
1. UNE EXTRÊME DROITE FRANÇAISE MULTIPLE ET DISPERSÉE	4
Les partis politiques d'extrême droite	5
Les groupuscules d'extrême droite	6
Les liens entre les groupuscules extra-parlementaires et les partis politiques	8
Quand la « fachosphère » déborde d'infox	8
Les théoriciens et les lubbies de l'extrême droite	9
2. MÉTHODES DES GROUPUSCULES ET PARTIS D'EXTRÊME DROITE CONTRE LES ASSOCIATIONS ET LES SYNDICATS	10
Affaiblir les associations et les syndicats dans leur rôle de contre-pouvoir et de défense des minorités	11
Prise de contrôle de territoires pour implanter localement leurs idées	11
Réduire au silence leurs opposants pour imposer leur voix et leur idéologie dans le débat public	13
3. FAIRE FACE AUX ATTAQUES DE L'EXTRÊME DROITE	14
Associations et syndicats : quelles stratégies juridiques adopter ?	15
Quel soutien attendre des institutions ?	17
Quelles stratégies médiatiques ?	18
Quelles stratégies adopter sur les réseaux sociaux ?	19
4. PRÉVENIR ET ANTICIPER POUR RÉDUIRE LES IMPACTS SUR LES MILITANT-ES ET LES ORGANISATIONS	20
Quelques mesures de sécurité élémentaires	21
Vigilance et hygiène numérique	21
Faire face à des événements violents, potentiellement traumatiques	22
LE MOT DE LA FIN	23

INTRODUCTION

Début janvier 2023, après une violente campagne d'intimidation menée par l'extrême droite, le maire de Callac (Côtes-d'Armor) renonçait au projet d'accueil et d'intégration de personnes réfugiées porté par le Fonds de dotation Merci, partenaire de VoxPublic. Pendant 8 mois, les élu-es de ce bourg breton ont dû faire face à des menaces de mort, du cyberharcèlement, des manifestations et des démonstrations de force jusque devant leur domicile, des campagnes de presse régionale et nationale... L'abandon du projet Horizon a marqué un tournant dans les mobilisations de l'extrême droite française, décidée à gagner du terrain en milieu rural.

Le 21 mars 2023, les véhicules et la maison du maire de Saint-Brévin (Loire-Atlantique) étaient incendiés (l'enquête est en cours), alors que la commune prévoit seulement de déplacer un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) déjà existant sur la commune. Septembre 2023, le maire de Grabels (Hérault), membre du parti la France Insoumise, est victime d'une agression physique après une campagne haineuse de l'extrême droite durant l'été. Sur ces trois affaires, les élu-es ciblé-es pointent l'absence de soutien de l'État et des préfectures en particulier.

D'autres villes et villages accueillants, les bénévoles associatifs qui militent pour le «vivre ensemble» et contre les discriminations, sont aussi pris pour cible, comme à Beyssenac en Corrèze, à Séloncourt dans le Doubs, à Bélâbre dans l'Indre. À Bordeaux, les locaux de plusieurs associations, dont le Planning Familial, ainsi que des lieux de culte (mosquées), ont été vandalisés, des tags néonazis et des messages d'intimidation y sont laissés... À Tours, le centre LGBTQIA+ a été attaqué six fois en six mois. En mai un homme y lance un engin explosif artisanal; arrêté peu après, celui-ci est présenté comme un «*jeune catholique intégriste*». En mai, à Nîmes, un incendie s'est déclaré dans l'immeuble accueillant le siège local du syndicat Solidaires alors qu'une réunion s'y tenait, et en juillet le local CGT de Brest est également vandalisé. Lors des manifestations de révolte contre la mort du jeune Nahel Merzouk en juin 2024, dans plusieurs villes, des «milices» d'extrême droite attaquent les manifestant-es.

Luttes contre les discriminations et anti-racisme, associations de défense des droits des personnes musulmanes ou des personnes étrangères, droits des femmes, des personnes LGBTQIA+, création culturelle, syndicalistes : nombreux sont les secteurs associatifs et militants confrontés à ces violences de l'extrême droite partout en France, parfois attisées par des campagnes médiatiques et les propos d'élu-es ou de ministres...

Pour discuter de ce contexte, mieux saisir les nouvelles menaces contre la société civile et envisager des ripostes, VoxPublic a organisé à l'été 2023 deux événements : **une journée d'échange inter-associative et syndicale** et **un atelier à l'Université des mouvements sociaux et solidaires** auxquels ont participé environ 80 militant-es concerné-es par ces attaques.

Ce guide est le fruit de ces échanges et partages d'expériences riches en enseignements que nous avons souhaité partager avec le plus grand nombre pour les aider à identifier les menaces, les anticiper et aussi accompagner celles et ceux qui en sont les cibles.



UNE EXTRÊME DROITE FRANÇAISE MULTIPLE ET DISPERSÉE

Face aux menaces et attaques diverses de l'extrême droite, il est important de connaître les différents acteurs de cette nébuleuse de groupuscules, partis, médias et personnalités, traversée par des divisions historiques et des alliances de circonstance. Nous vous présentons ici, de manière synthétique, les principaux acteurs identifiés à l'échelle nationale, leurs stratégies, leurs modes opératoires et leurs interactions. Si cette connaissance permet de cartographier ces partis et groupuscules, vous pourrez la compléter à l'échelle de votre territoire pour pouvoir identifier les menaces existantes dans votre région.

Le chapitre ci-après a été rédigé d'après l'intervention de Mathieu Molard, rédacteur en chef à StreetPress et animateur de la newsletter FAF, spécialisée dans la veille des activités de l'extrême droite et ses divers groupuscules.

Propos augmentés et sourcés par les auteurs du guide.

Les partis politiques d'extrême droite

L'extrême droite parlementaire est constituée de différents partis qui concourent aux différentes élections, aussi bien locales, nationales ou européennes.

RASSEMBLEMENT NATIONAL (RN)

À sa création en 1972, le Front national était composé de groupuscules fascistes dont les cadres avaient une image entachée par la collaboration avec le pouvoir nazi et le régime de Vichy.

Pour créer une vitrine, ils ont mis en avant le plus modéré d'entre eux, **Jean-Marie Le Pen**, fondateur du Front national. Celui-ci est définitivement exclu du parti en août 2016 par sa fille **Marine Le Pen** qui reprend les rênes du parti et engage une stratégie dite de « dédramatisation ».

Le parti est renommé Rassemblement national en 2018. **Jordan Bardella** est élu président du parti en novembre 2022.

PARTI DE LA FRANCE

Ce parti est à la frontière extra-parlementaire / parlementaire. Il est présent dans des élections locales, souvent au sein de coalitions. Fondé par **Carl Lang**, il regroupe des exclus et déçus du FN de la période Jean-Marie Le Pen.

« Il est aussi la « vitrine légale » de gens participant à des groupuscules radicaux » affirme Mathieu Molard.

RECONQUÊTE

Ce parti est créé ex nihilo pour l'élection présidentielle de 2022 par **Eric Zemmour** qui, en tant qu'ex-journaliste et polémiste de plateau Tv sait proposer un discours qui génère du bruit médiatique. E. Zemmour a été condamné à de multiples reprises pour des incitations à la haine.

N'ayant pas de troupes, il ouvre grand les portes de son mouvement à des militants venus de groupuscules radicaux ou d'anciens militant-es du FN déçu-es par la stratégie de « dédramatisation » menée par Marine Le Pen, ainsi qu'à ceux de la Manif pour Tous. Il obtient également l'adhésion d'anciens membres du parti Les Républicains.

Leur appui principal vient des médias du groupe Bolloré.

DEBOUT LA FRANCE

Le Parti de la France a soutenu Reconquête aux élections présidentielles et législatives de 2022.

Constitué autour de **Nicolas Dupont-Aignan**, il a glissé au fil des années de la droite réactionnaire à l'extrême droite.

Son fondateur siège à l'Assemblée nationale depuis 2007, mais n'appartient pas au groupe RN, contrairement à trois anciens cadres de son parti, élus sous étiquette RN aux législatives de 2022.



Les groupuscules d'extrême droite

Pour schématiser, cette « extrême droite extra-parlementaire » peut se diviser en quatre grands courants de pensée.

LES IDENTITAIRES

Ils et elles ont pour obsession la théorie raciste et xénophobe du « grand remplacement ».

Ses figures militantes les plus connues aujourd'hui sont Damien Rieu et Thais d'Escufon. Cette mouvance a pris fait et cause pour Reconquête et Eric Zemmour durant la dernière campagne présidentielle.

Leur principale structure politique était Génération Identitaire (GI).

« GI voulait être le "Greenpeace de l'extrême droite", c'est-à-dire faire des coups de communication pour rentrer dans le débat public, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas violents et dangereux »

affirme M. Molard.

GI a été dissout en 2021 à la suite de son action « anti-migrants » au col de l'Échelle à la frontière franco-italienne. « Cette association et certains de ses militants doivent être regardés comme tenant un discours de haine incitant à la discrimination ou à la violence envers des individus en raison de leur origine, de leur race et de leur religion » et, « par sa forme et son organisation militaires », GI « peut être regardée comme présentant le caractère d'une milice privée », justifiait alors M. Darmanin dans le décret de dissolution.

Depuis la dissolution de GI, d'autres groupes, multiples et plus locaux, ont pris sa place, comme par exemple Argos France, Les Remparts à Lyon, ou encore les régionalistes de La Ligue du Midi. A noter, également le collectif parisien Némésis qui est l'un des rares groupuscules féminins d'extrême droite, dans un espace politique extrêmement sexiste et masculiniste.



LES MONARCHISTES

Ils sont liés à l'Action française, plus vieux groupuscule d'extrême droite en France. Certains de ses membres - notamment Charles Maurras, sa figure intellectuelle principale - ont rejoint la collaboration durant l'Occupation.

« L'Action française est aujourd'hui quasiment la seule école de formation des jeunes cadres et militant-es d'extrême droite, auxquels elle donne une architecture et une culture politiques. La plupart rejoignent ensuite les rangs du RN, de Reconquête, parfois des Républicains et de Renaissance »

affirme le journaliste de StreetPress et spécialiste de l'extrême droite.

Ces groupuscules monarchistes se retrouvent un peu partout en France. Dans la région rennaise, le groupuscule royaliste l'Oriflamme s'est illustré négativement par sa grande violence et ses actions anti-LGBTQIA+.

Plus anecdotiques qu'inquiétants : les membres du Lys Noir se revendiquent de l'« anarcho-royalisme » (sic) ou encore le micro-parti Alliance royale.

« Le discours de Némésis, fondé par Alice Cordier (formée à l'Action française), repose sur l'idée que les femmes sont victimes avant tout des étrangers et de leur culture sexiste et réactionnaire. Sa stratégie militante consiste à troller des manifestations afin de déclencher une réaction des organisateurs qui justifie ensuite l'action violente de leurs amis identitaires masculins »

Matthieu Molard,
rédacteur en chef de Street Press

LES NATIONAUX RÉVOLUTIONNAIRES (NR)

« Ce sont des néo-fascistes qui, si on veut résumer à gros traits, se revendiquent de Mussolini, sont adeptes du salut nazi et de la baston, ils reprennent aussi les codes, notamment vestimentaires du hooliganisme »

souligne Mathieu Molard.

Leurs influences politiques sont multiples et confuses, et ne forment pas une idéologie structurée, mais un amas d'idées teintées par le racisme, l'antisémitisme et le nationalisme ou encore le paganisme.

Le groupe le plus connu est le GUD Paris ou Groupement Union Défense, dont certains fondateurs sont des amis de longue date de Marine Le Pen. Il en existe d'autres, très similaires, dans de nombreuses villes françaises. On peut citer les parisiens de la Division Martel, les Vandal Besak à Besançon, Clermont non conforme à Clermont-Ferrand, les Zou-lous Nice ou encore Bordeaux Nationalistes et les Korrigans squad Rennes.

Ils remplacent progressivement les groupuscules skinheads qui sont en voie de disparition. Ils en gardent néanmoins, en partie, les codes et les signes de reconnaissance, le tout mêlé de référence au hooliganisme.

LES CATHOLIQUES D'EXTRÊME DROITE

« Ils se répartissent (schématiquement) en deux familles. D'une part, la Fraternité sacerdotale saint-Pie-X, très structurée, traditionaliste, fermée et discrète, mais bénéficiant d'un maillage territorial extrêmement fort. Elle forme une vraie contre-société (églises, établissements scolaires, maisons de retraite, entreprises). Le site laportelatine.org recense de manière quasi-exhaustive les lieux liés à Saint-Pie-X. Ils sont contre les droits des personnes LGBTQIA+, ultra conservateurs sur les questions d'éducation (et de religion bien-sûr) »

précise le rédacteur en chef de StreetPress.

D'autre part ceux que le journaliste a nommé « nouveaux croisés ». Ils sont catholiques prosélytes et identitaires. Ils défendent une vision de la France chrétienne et blanche. Certains de ses membres appellent à s'armer pour défendre une civilisation qu'ils jugent attaquée, et sont adeptes de la théorie raciste et islamophobe du « Grand remplacement ». On peut citer Civitas (dissout en 2023), l'Academia Christiania ou l'Alvarium à Angers (dissout en 2021 mais recréé sous le nom de Rassemblement des étudiants de droite).

DES CONSPIRATIONNISTES MARQUÉS PAR L'ANTISÉMITISME ?

« À ces quatre grandes catégories, on peut ajouter une galaxie de groupuscules conspirationnistes tels que les antivax, des personnes issues du mouvement antisémite Égalité et Réconciliation d'Alain Soral, ou encore la galaxie réunie autour du panafricaniste, ethno-différentialiste et antisémite Kémi Seba, qui s'oppose au métissage et a défilé avec des néonazis »

ajoute Mathieu Molard.



RESSOURCES

Réalisé par Geoffrey Dorne & Ricardo Parreira, le site Indextrême « a pour objectif d'observer, de répertorier et de faire connaître les symboles graphiques utilisés par l'extrême droite en France »
WWW.INDEXTRÊME.FR

La carte interactive des groupuscules d'extrême droite en France, *Libération*.
WWW.LIBERATION.FR

« Mieux la connaître pour mieux la combattre », cartographie de l'extrême droite par La Horde
LAHORDE.SAMIZDAT.NET

Enquête participative sur l'extrême droite en France, *Street Press*.
RIPOSTE-EXTREMEDROITE.STREETPRESS.COM

Les liens entre les groupuscules extra-parlementaires et les partis politiques

Si la stratégie du « RN dédramatisé » tente de vendre l'image d'un parti prenant ses distances avec les groupuscules radicaux et violents, les liens restent à ce jour importants. De nombreux (jeunes) collaborateurs parlementaires sont passés par l'Action française ou Génération identitaire. Et plusieurs cadres ont (eu) des liens avec les différents groupuscules : le maire RN de Fréjus, David Rachline est passé par Égalité et Réconciliation. Caroline Parmentier, l'ancienne chargée de communication de Marine Le Pen, a dirigé l'ancien quotidien catholique et antisémite *Présent*. Elle est aujourd'hui députée RN.

Marine Le Pen elle-même n'a jamais coupé les ponts avec Axel Loustau et Frédéric Chatillon, « anciens piliers du GUD » : le RN fait appel à leurs sociétés pour gérer sa communication et ses campagnes, dont la société e-Politic qualifiée de « pôle de communication externalisé du parti » dans une enquête du Monde de juillet 2023. L'actuel président du RN Jordan Bardella est également, d'après Libération, intimement lié à la « GUD connection ».

Le conseiller municipal niçois Philippe Vardon, ex-dirigeant du « Bloc identitaire », a cheminé de 2013 à 2022 aux côtés du Rassemblement national, devenant vice-président du groupe RN au Conseil régional PACA en 2017. Il a rejoint Reconquête et soutenu Eric Zemmour pour la Présidentielle de 2022.

Le 5 décembre 2020, lors d'un meeting d'Eric Zemmour, des militant.es de SOS Racisme menant une action non-violente se font tabasser par plusieurs partisans du candidat. Identifiés par des internautes et poursuivis en justice, les assaillants sont des membres des Zouaves Paris, un groupuscule néonazi violent, que SOS Racisme a qualifié de « service d'ordre officieux d'Eric Zemmour. » Le groupement les Zouaves Paris, dont le leader était Marc de Calqueray-Valmenier, a été dissout en janvier 2022 et ses membres ont rejoint le GUD.



Quand la « fachosphère » déborde d'infox

La désinformation du public est une stratégie habituelle de l'extrême droite. Elle vise à semer le doute et à déstabiliser la population en cherchant à attiser des fantasmes racistes et complotistes.

Ces fausses informations, appelées fake news ou infox, sont d'abord disséminées dans la « fachosphère », une nébuleuse de sites internet de « réinformation » comme Riposte laïque de Pierre Cassen ou F de souche de Pierre Sautarel, également très présent sur les réseaux sociaux.

On retrouve donc ensuite sur les réseaux sociaux ces infox partagées par des comptes animés par des influenceur-euses identifiées ou des comptes anonymes, mais aussi parfois dans des tracts distribués à la population (boîtes à lettres, marchés...). Dans un objectif de dissimulation, ces sites ou influenceur-euses aiment à se présenter comme « apolitiques » et rejettent l'étiquette « extrême droite ».

Lorsque la presse, locale ou nationale, commence à s'intéresser au « bruit » créé par ces agitateurs d'extrême droite, il est commun de retrouver ces fausses informations dans les propos cités par les médias (journaux, radios, TV, etc.). On peut régulièrement retrouver ces rumeurs et infos non vérifiées relayées par des médias de grande écoute, mais tout aussi politiquement marqués à l'extrême droite, comme Valeurs Actuelles ou Cnews.

Quand cette propagande sort de son microcosme pour toucher plus largement la population, il devient alors nécessaire d'organiser une stratégie de riposte médiatique pour rétablir les faits. (voir section 3)



Les théoriciens et les lubbies de l'extrême droite

On ne peut dresser le tableau de l'extrême droite française sans évoquer le groupe de réflexion **Nouvelle Droite** qui réunit des intellectuels et politologues aux idées nationalistes et identitaires. Cette école de pensée, dont l'organisation principale a été le Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne (GRECE) depuis 1969, a structuré idéologiquement une grande partie des courants d'extrême droite en France (hormis les monarchistes) et a nourri les idéologies d'extrême droite à l'échelle mondiale.

Ce mouvement, qui aime brouiller les pistes et se présenter comme «*méta-politique*» ou «*de droite et de gauche*» se positionne à la fois comme critique du capitalisme et de la démocratie libérale, mais aussi du christianisme jugé trop universaliste.

Sa figure principale est **Alain de Benoist** : «*auteur prolifique, il a théorisé le "gramscisme de droite" en affirmant la nécessité de mener le combat culturel pour gagner le combat politique. Marion Maréchal l'a cité en référence et le programme politique d'Eric Zemmour a en grande partie été écrit par des personnes issues de la Nouvelle Droite*» explique le journaliste de StreetPress, Mathieu Molard.

«*À travers ses idées, ce courant de pensée cherche à défendre une Europe blanche. [...] L'immigration ferait courir le risque d'un ethnocide en entraînant la disparition du peuple qui accueille des étrangers*» indique Stéphane François, spécialiste des droites radicales (Le Monde, 5 février 2024). Aujourd'hui, cette vision de l'Europe se retrouve dans les discours de Jordan Bardella, qui assimile l'immigration à une «*menace civilisationnelle*».



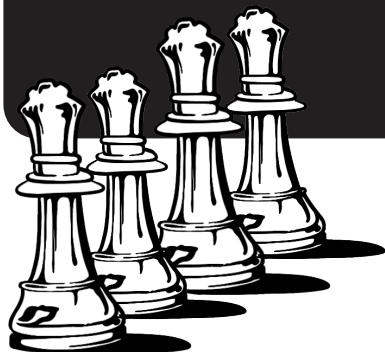
LE GRAND REMPLACEMENT : UN PILIER IDÉOLOGIQUE RÉUNISSANT TOUTE L'EXTRÊME DROITE

Cette théorie complotiste, xénophobe et islamophobe du «*grand remplacement*», ou de la «*submersion migratoire*», a été inventée par l'auteur français Renaud Camus et s'inscrit dans le courant de pensée du «*suprémacisme blanc*».

Sur les dix dernières années, cette théorie a contribué à créer des ponts et des convergences affinitaires entre les différents mouvements d'extrême droite, tant en France qu'à l'étranger. Les identitaires, les catholiques intégristes de l'Action française, le RN et Reconquête, et même une partie des Républicains, ont épousé cette thèse.

La reprise de cette théorie complotiste par plusieurs candidates à la présidentielle de 2022 et sa diffusion par des médias d'audience nationale ont marqué une «*victoire culturelle*» pour les idéologues de la Nouvelle droite (voir ci-après). «*Le grand remplacement*» a également été évoqué dans des revendications d'attentats racistes et islamophobes, comme à Christchurch en Nouvelle Zélande en 2019...

- ◆ SOURCE :
 - «*Comprendre pourquoi le «grand remplacement» est une idée raciste et complotiste*», France Info, 13 mars 2022
 - «*Le mythe du grand remplacement*», Désinfox migrations





2

MÉTHODES DES GROUPUSCULES ET PARTIS D'EXTRÊME DROITE CONTRE LES ASSOCIATIONS ET LES SYNDICATS

Si nous manquons de données indépendantes pour établir que les violences d'extrême droite à l'égard des militant·es associatifs ou syndicaux seraient en hausse, nous pouvons néanmoins constater un élargissement des cibles et une inquiétude grandissante dans le milieu militant dans son ensemble.

Parmi les cibles recensées, nous pouvons évoquer sans exhaustivité : les syndicats, les féministes, les associations et personnes LGBTQIA+, les associations pro-choix, les associations d'accueil des personnes exilées, les associations écologistes, les associations de personnes racisées, musulmanes, juives ainsi que les associations de lutte contre les discriminations ou de défense des droits et libertés, les associations organisatrices d'événements culturels, groupes antifascistes et anticapitalistes, des élu·es, des journalistes, des artistes, des lanceur·euses d'alerte et des intellectuel·les...

En analysant les attaques ciblées contre ces groupes de personnes et en partant de leurs témoignages, nous tentons de proposer une typologie des stratégies et des méthodes observées.

Affaiblir les associations et les syndicats dans leur rôle de contre-pouvoir et de défense des minorités

INFILTRATION DE MANIFESTATIONS

en vue de détourner le message, ou détruire et voler du matériel militant présenté ensuite comme « trophées », ou commettre des violences contre les participant·es pour les dissuader de manifester.

DÉGRADATION DES LOCAUX

(tags, tentatives d'incendie) et attaques de permanences par des groupes armés (bâtons, pavé, etc). Dégradation du matériel associatif, notamment des véhicules (pneus crevés...).

DÉNIGREMENT DES MOUVEMENTS SOCIAUX ET ASSOCIATIFS

en véhiculant des discours assimilant les organisations militantes à des organisations criminelles dans les médias (« ONG complices des passeurs », « ultra-gauche pré-terroriste », « casseurs »...), ce discours participe d'une criminalisation des mouvements sociaux.

DISQUALIFICATION DE L'EXPERTISE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

(ONG, associations, syndicats,...) notamment par les parlementaires du Groupe RN à l'Assemblée nationale ou lors d'émissions radio/Tv (CNews, LCI, Sud Radio...).

DÉTOURNEMENT DES CODES ET DES DISCOURS MILITANTS

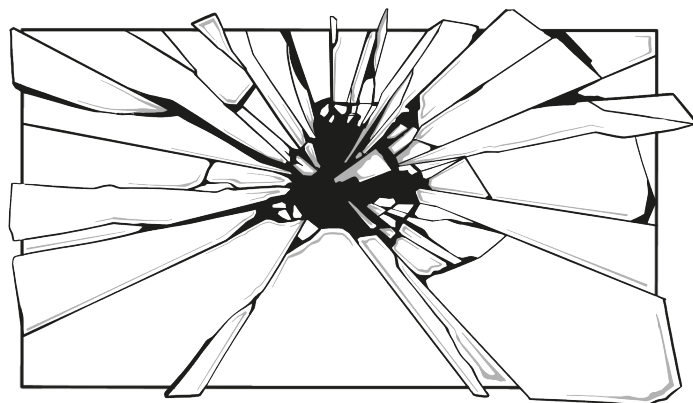
de leurs opposants en vue de créer une confusion des genres face au « *grand remplacement* », ils sont les « *résistants* », et les personnes solidaires des personnes exilées sont des « *collabos* » qui devront être punis à la « *libération* » de la France. Dissimulation de leur idéologie raciste (féministes islamophobes, distribution de soupes au porc, actions spectaculaires de com' comme en mènent certaines associations militantes...).

PRESSION SUR LES ÉLU-ES

notamment via des pétitions, pour faire baisser ou supprimer des subventions qui bénéficient aux associations ou à des projets culturels.

CAMPAGNE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ou par emails, auprès des bailleurs privés (fondations, entreprises...) et des donateurs pour les dissuader de financer certaines causes et organisations.



Prise de contrôle de territoires pour implanter localement leurs idées

REVENDEICATION DE TERRITOIRES

(quartiers ou villes) dont sont exclues les personnes militantes, non-blanches, non-hétéronormées par l'usage de la violence en bandes organisées comme dans le Vieux Lyon, Bordeaux et bien d'autres villes.

IMPLANTATION DE BARS, SALLES DE SPORT OU LOCAUX ASSOCIATIFS

servant de « base arrière » pour lancer des actions. Des associations factices peuvent être utilisées pour couvrir les activités d'un groupuscule identitaire, ce qui peut lui permettre d'ouvrir discrètement un compte en banque et de louer des biens immobiliers.

MENACES INDIVIDUELLES GRAVES

(menaces de mort, de viol, insultes à caractère raciste et antisémite...) sur les personnes en vue de les intimider et de décourager leur engagement. Intimidation en suivant les personnes jusqu'à leur logement, placement d'auto-collants sur les boîtes aux lettres des personnes ciblées.

- ◆ SOURCE : « Contre l'accueil de réfugiés, l'extrême droite sème la terreur dans un bourg des Côtes-d'Armor », Médiapart, Nejma Brahim, 20 décembre 2022

AGRESSIONS, VIOLENCES PHYSIQUES

sur des militant.es, des responsables politiques et des élu.es ainsi que destruction de leurs biens privés.

CRÉATION D'ASSOCIATIONS CITOYENNES SE PRÉSENTANT COMME A POLITIQUES

(pseudo-collectif d'habitant.es, de « parents vigilants »...) visant à dissimuler l'implication de militant.es lié.es à des partis ou des groupuscules liés à l'extrême droite. La même stratégie peut être utilisée lors d'élections locales pour présenter des listes sans affiliation politique reconnue.

PERTURBER OU FAIRE INTERDIRE DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS OU FESTIFS

par la menace de violences et de troubles à l'ordre public. Faute de volonté politique pour sécuriser ces événements, des préfets préfèrent les interdire au motif de potentiels troubles à l'ordre public orchestrés par ces groupuscules. Dissuader la présence de personnes venant à l'événement en bloquant/filtrant l'accès ou par une présence visible et menaçante en marge. Interruption intempestive d'événements militants ou culturels (déploiement de banderoles, provocations, violences physiques...).

DES FAUX-NEZ POUR OUVRIR DES BISTROTS "CLANDÉ"

A Chambéry, un propriétaire dupé expliquait en 2018 à Rue89Lyon avoir signé un bail avec « Les petits reblochons », une association ayant pour objet « la promotion des saveurs et du patrimoine savoyard », mais derrière laquelle se cachait une section locale de Génération identitaire. En cas de « manquement du locataire à ses obligations » (Décret n°53-960 du 30 septembre 1953), le propriétaire peut saisir le tribunal d'instance pour demander la résiliation du bail pour « non-respect de la destination du local ».

Ces locaux sont souvent des bars et accueillent parfois des fêtes. Ces événements peuvent être diffusés sur les réseaux sociaux et donc s'adresser à un public plus large que les simples adhérents de l'association louant les lieux. Les organisateurs sont supposés demander une autorisation en tant qu'Établissement Recevant du Public et donc prendre des dispositions dans ce sens (sécurité, issues de secours, etc.). Les services de la ville peuvent diligenter le passage d'une commission de sécurité et réclamer la mise en conformité du local et, en l'absence de travaux, obtenir la fermeture administrative du local.

Après plusieurs verbalisations, en cas de trouble à l'ordre public ou de tapage, un préfet peut également prendre une décision de fermeture temporaire. Des riverains peuvent aller déposer des mains courantes pour du tapage nocturne auprès du commissariat. En cas de violences, une mairie peut également signaler à la préfecture ces troubles graves à l'ordre public et exiger la fermeture immédiate du local.



Réduire au silence leurs opposant·es pour imposer leur voix et leur idéologie dans le débat public



CYBERHARCÈLEMENT EN LIGNE

(sur les réseaux sociaux, via email, usurpation d'identité,...). Raids sur les réseaux sociaux (voir encart) et détournement des procédures de signalement pour faire bloquer ou limiter l'audience des pages militantes.

DÉPÔTS DE PLAINTES ABUSIVES ET ATTEINTE À LA RÉPUTATION

pouvant constituer de la diffamation, contre des organisations et des personnes militant·es en vue de détourner leurs moyens et leurs énergies.

DIFFUSION DE FAKE NEWS OU INFOX

en ligne via des sites web et des blogs, connus sous le nom de « fachosphère », sur les réseaux sociaux ou des tracts anonymes.

DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU D'INFLUENCEURS ET INFLUENCEUSES

qui reprennent et détournent les codes du web et des réseaux sociaux pour instiller des messages de haine dans des sujets d'apparence triviale ou en lien avec des loisirs (sport, jeux vidéos, cuisine, art de vivre...).

CYBERHARCÈLEMENT : UNE MÉTHODE VIOLENTE POUR SILENCIER LES MILITANT·ES

L'extrême droite a compris très tôt l'intérêt d'internet et de ses outils de communication et d'organisation.

Le FN était le premier parti à disposer d'un site internet. Égalité et Réconciliation a été construit comme une communauté autour d'Alain Soral par des jeunes qui s'étaient rencontrés sur des forums numériques.

Ils ont conservé cette culture web :

il suffit de voir la campagne numérique menée par les équipes d'Eric Zemmour pendant la dernière campagne présidentielle. Des identitaires comme Damien Rieu ou Thaïs d'Escufon sont aujourd'hui de véritables influenceurs qui reprennent les stratégies de communication et les codes des youtubeurs et des instagrammeurs.

Les groupuscules d'extrême droite ont aussi massivement investi Telegram ou Discord où ils recrutent et s'organisent. Cela leur permet notamment de déclencher des campagnes de cyber-harcèlement particulièrement virulentes à l'encontre de cibles désignées par les « leaders » de ces groupes. En général, le « raid » est lancé de manière coordonnée depuis des comptes anonymes multiples, un même administrateur pouvant se cacher derrière différents comptes. Puis, des comptes de personnalités publiques avec de nombreux « followers » vont contribuer à donner de la visibilité en relayant les premiers messages afin de massifier l'attaque.

Le cyberharcèlement et le harcèlement en meute sont des délits passibles de lourdes amendes et de peines de prison.

Retrouvez dans la section 3 du guide des conseils et méthodes pour faire face et riposter aux cyberharcèlements.

◆ SOURCE : www.leblogduhacker.fr/5-formes-de-cyber-harcelement-et-comment-sen-proteger/





FAIRE FACE AUX ATTAQUES DE L'EXTRÊME DROITE

Ce chapitre consacré aux ripostes à mettre en place propose plusieurs stratégies, aussi complémentaires que possible.

Nous évoquons les procédures judiciaires qui demandent d'importantes ressources, en temps, énergie et monétaires et le soutien indéfectible de l'organisation à ses militant-es victimes d'attaques.

Face au cyberharcèlement et à la diffusion d'une propagande haineuse reposant sur des «infox», la bataille médiatique est aussi un angle de riposte envisagé, tant auprès des médias que sur les réseaux sociaux.

Derrière la bataille de l'information se livre une bataille culturelle pour défendre les valeurs qui animent le monde associatif et syndical, et plus largement un idéal démocratique de liberté et d'égalité des droits pour toutes et tous.

Associations et syndicats : quelles stratégies juridiques adopter ?

Plusieurs associations et leurs membres (représentant·es, bénévoles) ont fait l'expérience de plaintes contre des groupes d'extrême droite classées sans suite après une absence d'enquête ou après une enquête estimée non sérieuse. Les services de police ou de gendarmerie manquent parfois de moyens et de savoir-faire pour enquêter sur certains délits, comme par exemple le cyberharcèlement.

Parfois, c'est un vice de procédure qui conduira au classement. Par exemple si l'officier recevant la plainte demande à la personne plaignante de qualifier elle-même l'infraction et qu'elle n'utilise pas la bonne qualification. Il est important de se souvenir que la personne plaignante est uniquement là pour décrire des faits, c'est à l'officier de police judiciaire de qualifier les faits et l'infraction.

FACE À CELA, IL EST POSSIBLE DE :

VOUS FAIRE ACCOMPAGNER

LORSQUE VOUS DÉPOSEZ
PLAINTÉ, SI POSSIBLE PAR
UN·E AVOCAT·E

DÉPOSER PLAINTÉ DIRECTEMENT

AUPRÈS DU PROCUREUR EN
ENVOYANT UN RECOMMANDÉ
DÉCRIVANT LES FAITS



DÉPOSER UNE PLAINTÉ
AVEC
CONSTITUTION
DE PARTIE CIVILE
POUR UNE VICTIME
D'AGRESSION

COMMENT TROUVER OU CONTACTER UN·E AVOCAT·E ?

Les militant·es évoquent leur besoin de faire connaître localement, parmi les associations et les syndicats, des listes de contacts d'avocat·es susceptibles d'aider les organisations et les personnes victimes d'attaques.

De manière générale, en vous rendant au tribunal, vous pouvez obtenir la liste et les contacts des avocat·es enregistré·es au barreau local, et demander de préciser lequel·les acceptent l'aide juridictionnelle. Il existe également un répertoire national des avocat·es, par villes et spécialités :

www.consultation.avocat.fr/

Le Syndicat des avocats de France proposent une cartographie et annuaire de ses sections locales « regroupant l'ensemble des adhérents du SAF inscrits au sein d'un même barreau, et qui se mobilisent au quotidien pour la défense des droits et des libertés publiques et individuelles ».

◆ À RETROUVER SUR :
www.lesaf.org/nos-sections/



«Le contexte est alarmant : outre la montée en puissance de l'extrême droite, on observe l'affirmation d'un discours décomplexé qui gagne toute la sphère publique. Malgré les possibilités juridiques, il y a une absence de réaction de plus en plus marquée du gouvernement, avec des préfets qui rechignent à intervenir, faire des signalements ou déposer des plaintes. Si la société civile n'intervient pas, personne ne le fera. Plusieurs infractions pénales peuvent être mobilisées par les personnes physiques et les associations pour combattre l'extrême droite.»

Maître Vincent Brengarth, avocat
cabinet Bourdon et associés



Selon l'article 2 du code de procédure pénale, toute personne lésée par la commission d'une infraction est recevable à pouvoir déposer plainte et éventuellement «engager l'action publique», c'est-à-dire provoquer une enquête.

Une association peut aussi porter plainte et se constituer partie civile, même sans être victime directe de l'infraction, et ce conformément à l'article 2-1 du code de procédure pénale qui dispose que :

«toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, se proposant par ses statuts de combattre le racisme ou d'assister les victimes de discrimination fondée sur leur origine nationale, ethnique, raciale ou religieuse, peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne, d'une part, les discriminations réprimées par les articles 225-2 et 432-7 du code pénal et l'établissement ou la conservation de fichiers réprimés par l'article 226-19 du même code».

Malgré les trois conditions qu'il pose (une existence de 5 ans, des statuts spécifiques, une liste des qualifications recevables), l'article 2-1 est la clé de voûte du droit commun. Il précise que «toute association régulièrement déclarée (...) peut exercer les droits reconnus à la partie civile».

Cette possibilité doit être distinguée des plaintes ou signalements que n'importe quelle association ou personne physique peut déposer. L'exercice des droits reconnus à la partie civile peut avoir une grande importance pour les infractions en matière de discriminations. D'une part, certaines infractions peuvent nécessiter au préalable un dépôt de plainte de la victime directe. D'autre part, il y a une reconnaissance de la capacité des associations à déposer plainte, mais aussi à solliciter la désignation d'un juge d'instruction par le biais d'une plainte avec constitution de partie civile.

«Cet intérêt à agir est une prérogative considérable dans un contexte où il faut faire preuve de proactivité en termes d'action judiciaire, d'autant plus que cet instrument permet de passer directement au stade de la citation directe, si l'infraction est suffisamment caractérisée et qu'elle est le fait d'une personne nommée ou identifiable. Cela permet de convoquer directement cette personne devant le tribunal correctionnel, et de faire l'économie d'une information judiciaire longue et au résultat incertain»

souligne l'avocat Vincent Brengarth.

Quel soutien attendre des institutions ?

Depuis plusieurs années, et en dépit de nombreuses alertes, le constat est fait d'une forme d'apathie « *des représentant-es de l'Etat ou des responsables politiques qui tardent souvent à réagir* » indique une militante associative. Cela peut favoriser une escalade de la violence et nourrir un sentiment d'impunité de la part des groupuscules d'extrême droite actifs.

DÈS LORS, COMMENT FAIRE RÉAGIR LES AUTORITÉS ET LEUR FAIRE PRENDRE POSITION ?

IL EXISTE PLUSIEURS POSSIBILITÉS :

1 ALERTEZ LES MINISTÈRES COMPÉTENTS

(Intérieur, Justice) des manquements de fonctionnaires en régions par des signalements.

2 PASSER DES ALERTES DANS LA PRESSE

Régionale et nationale, pour dénoncer l'inaction de responsables publics, les nommer et rappeler ce qui est attendu d'eux en lien avec leurs fonctions. Par exemple dénoncer l'absence de sécurisation d'une personne, d'un lieu ou d'un événement par une préfecture.

3 SOLLICITER DES PERSONNALITÉS DU MONDE CULTUREL

pour obtenir une visibilité auprès d'un large public.

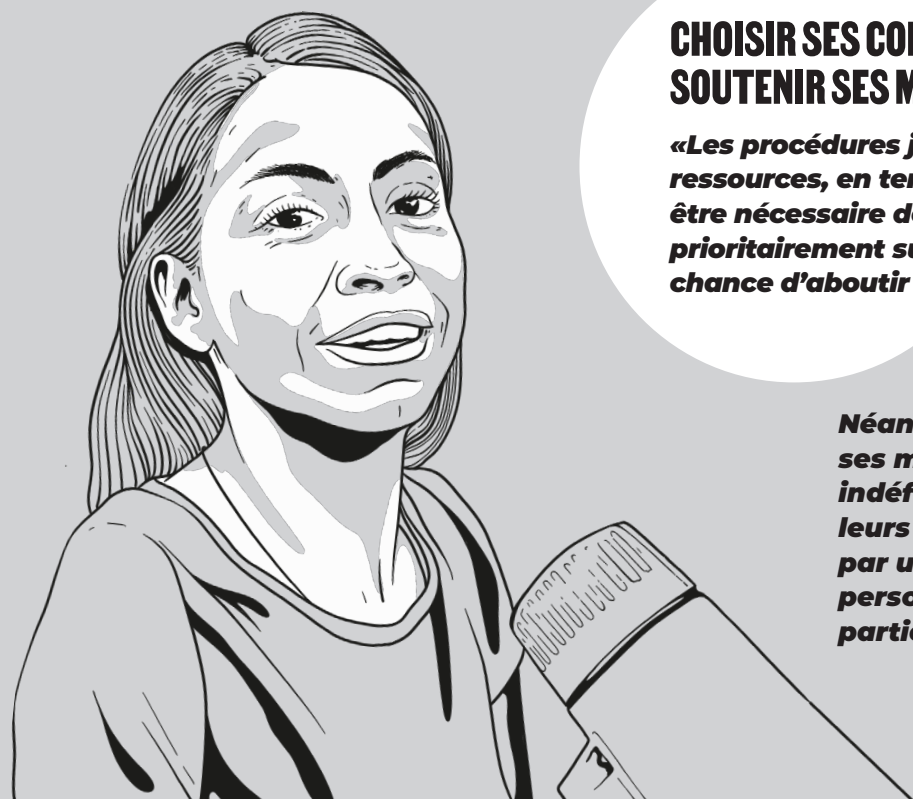
4 SOLLICITER DES INSTITUTIONS INDÉPENDANTES

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Défenseure des droits, Conseil de l'Europe, organes de l'ONU qui pourront questionner en retour le gouvernement et exiger des clarifications. Attention: la réponse de ces institutions s'inscrit dans une temporalité plus longue.

CHOISIR SES COMBATS ET SOUTENIR SES MILITANT-ES ?

«Les procédures judiciaires demandent d'importantes ressources, en temps, énergie et monétaires : il peut être nécessaire de faire des choix et de s'engager prioritairement sur les procédures qui ont le plus de chance d'aboutir à des condamnations de leurs auteurs.»

Néanmoins, le soutien de l'organisation à ses militant-es victimes d'attaques doit être indéfectible, par l'écoute, l'identification de leurs besoins, et en cas de suites judiciaires, par une présence et un accompagnement personnel dans la durée, et tout particulièrement lors des procès».



Quelles stratégies médiatiques ?

Comme nous l'avons noté en première partie, les groupuscules et partis d'extrême droite sont engagés dans une bataille de communication pour imposer leur idéologie raciste et réactionnaire. Les attaques menées visent souvent à faire le « buzz » et attirer l'attention médiatique sur leurs groupes. Il s'agit pour eux de répandre dans les médias et les réseaux sociaux des « fake news » ou infox pour décrédibiliser des projets et des organisations, ou diffuser des préjugés, pouvant constituer des appels à la haine, à l'encontre de groupes de personnes. Ces opérations peuvent compter sur la participation active de certains grands médias nationaux et animateurs Tv à forte audience...

FACE A CES STRATÉGIES, VOICI QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS :

- ◆ **COMMUNIQUER PUBLIQUEMENT SUR LES ATTAQUES SUBIES** lorsque cela apparaît nécessaire afin de ne pas rester isolé-e et obtenir du soutien (voir ci-dessous).
- ◆ **FACE À DES ATTAQUES PLUS COORDONNÉES** (portées par différents groupes, relayées par des personnalités, médias nationaux, etc), il peut être nécessaire de chercher un soutien actif et des conseils auprès d'autres associations ou de professionnel·les. Il s'agira de définir des plans de communication articulés avec plusieurs formes de riposte, notamment juridique (avec possibilité de communiquer sur les plaintes déposées), et pouvoir tenir dans la durée en s'appuyant sur des compétences extérieures.
- ◆ **FAIRE DES OPÉRATIONS DE FACT-CHECKING** pour contester les discours de haine et les « fake news » ou infox en fournissant aux médias du fond et des faits. Ces informations vérifiées peuvent être diffusées sur les réseaux sociaux.
- ◆ **CRÉER DU LIEN AVEC LES JOURNALISTES LOCAUX** et ceux·celles de la presse quotidienne régionale pour faire passer régulièrement ses alertes, dénoncer les activités de l'extrême droite et sa propagande.
- ◆ **FAIRE RECTIFIER DES FAUSSES INFORMATIONS PASSES DANS LA PRESSE**, en particulier locale et régionale, en écrivant au journaliste auteur de l'article et à sa rédaction pour signaler les erreurs, les fausses informations diffusées, et réclamer éventuellement un droit de réponse ou un correctif immédiat de l'article, pour les articles en ligne.
- ◆ **FAIRE VALOIR SON DROIT DE RÉPONSE DANS LA PRESSE** lorsqu'on est indûment mentionné·e dans un article signé par un·e journaliste ou une tribune signée par une personnalité et pouvoir ainsi faire valoir sa version des faits. La publication du droit de réponse par le média ciblé est obligatoire si l'on respecte la procédure de demande.

L'EFFET STREISAND OU L'ARROSEUR-ARROSÉ



À chaque occasion, il faut jauger de l'opportunité de communiquer afin d'éviter l'« effet Streisand », qui consiste à un mauvais usage de sa notoriété en donnant de la visibilité à ses détracteurs. Parfois, pour des attaques mineures, il est préférable de ne pas communiquer pour ne pas donner de crédit à des individus isolés en mal de notoriété, notamment sur les réseaux sociaux ou sur des « forums » (Telegram) car cela pourrait leur faire gagner de l'audience et des membres (ou « followers »).

Il peut néanmoins rester nécessaire de signaler ces agissements en interne dans votre organisation, en particulier s'il s'agit de harcèlement individuel, et décider de le faire aussi de manière confidentielle vers les autorités (préfecture, gendarmerie).

Quelles stratégies adopter sur les réseaux sociaux ?

Le cyberharcèlement ou « harcèlement en meute » sont des stratégies communes de l'extrême droite. Elles n'en constituent pas moins des délits punis par la loi, ainsi que des motifs de fermeture de compte et d'exclusion des réseaux sociaux, même si cela reste bien trop rare.

FACE À CES SITUATIONS, IL EST POSSIBLE DE :

- ◆ **FAIRE DES SIGNALEMENTS SUR LE SITE PHAROS** (Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements sur internet), **site gouvernemental de signalement** des discours de haine et les propos violents (menaces, etc).
Par ici : www.internet-signalement.gouv.fr/PharosSI/
- ◆ **CONSTITUER DES ARCHIVES** en faisant des capture d'écran, et, si possible, relever des preuves par huissier au fur et à mesure en vue de déposer des plaintes ou alimenter des procédures en cours.
- ◆ **SE PROTÉGER ET PROTÉGER SES COMPTES** en bloquant les utilisateurs agressifs, mais aussi en désactivant les commentaires (« compte privé ») et les notifications.
- ◆ Face au risque de cyberharcèlement massif et durable contre des militant-es, **CRÉER DES « CELLULES DE MODÉRATION »** pour faire lire et conserver les messages (numériques ou papier) par des tiers, puis accompagner la personne ciblée pour déposer plainte.
- ◆ **QUITTER TWITTER/X**, et rejoindre des réseaux plus apaisés et sécurisés comme Mastodon, ou tout simplement un bon bar local et militant.

"QUE PEUT-ON FAIRE SI LE HARCELEUR AGIT SOUS PSEUDO ?"

Lorsque la diffamation, l'injure ou le harcèlement est le fait d'une personne qui se réfugie derrière un pseudo, il ne faut pas hésiter à saisir le juge civil afin qu'il enjoigne l'hébergeur de contenu de lever la confidentialité de cette personne. Pour ce faire, l'article 145 du code de procédure civile permet d'obtenir en urgence des injonctions de la part du juge pour constituer des preuves de la commission d'une infraction.

Par ailleurs, l'article L34-1 du code des postes et de la communication électronique oblige les opérateurs à conserver les informations relatives à l'identité civile de l'utilisateur durant 5 ans à compter de la fin de validité de son contrat. Cela peut permettre d'obtenir l'identité civile de la personne, son adresse etc., et d'actionner éventuellement une citation directe ou une plainte avec constitution de partie civile contre personne nommée.

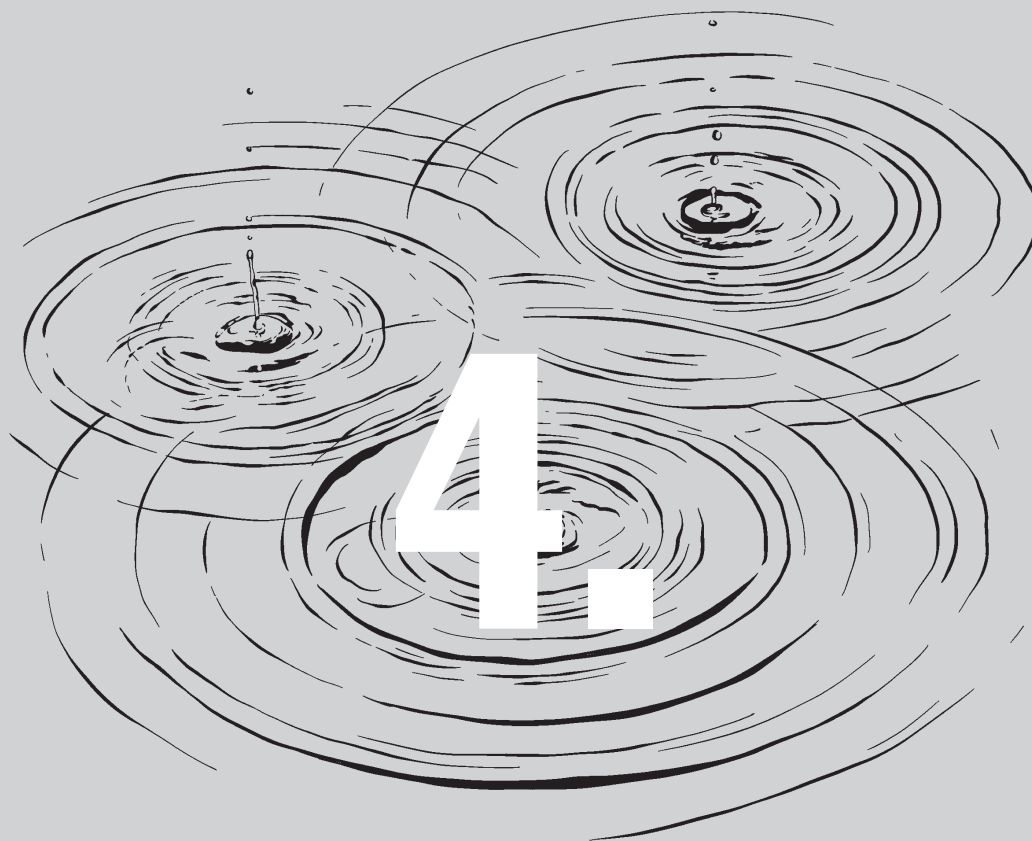


RESSOURCE

« NOS VOIX NOS COMBATS ! »

Guide d'autodéfense contre le cyberharcèlement des militant-es, par associations VoxPublic et Féministes contre le Cyberharcèlement.

WWW.NOSVOIXNOSCOMBATS.COM



PRÉVENIR ET ANTICIPER POUR RÉDUIRE LES IMPACTS SUR LES MILITANT-ES ET LES ORGANISATIONS

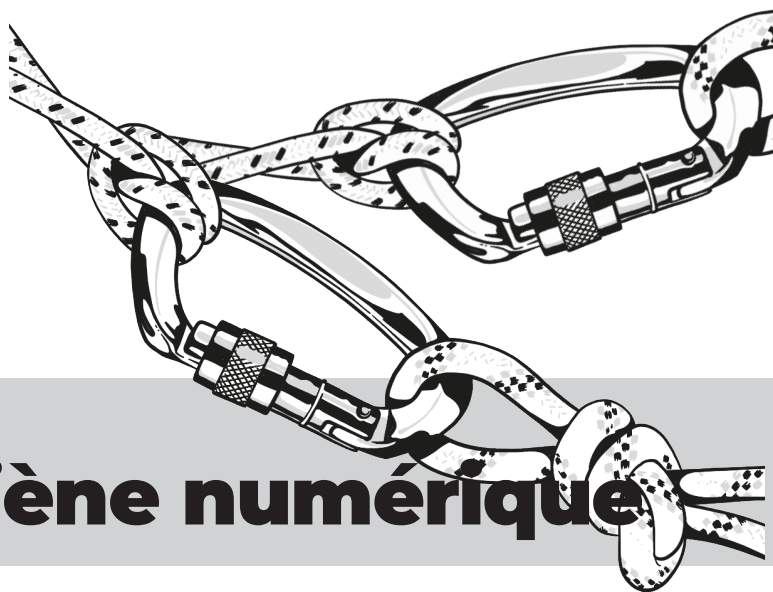
Les menaces peuvent être nombreuses, et parfois l'association manque de ressources (temps, énergie, fonds) pour répondre à toutes. Néanmoins, il est nécessaire de donner la priorité à ce qui peut constituer une mise en danger des personnes et de leur intégrité, physique ou psychique.

Il est important d'adopter une logique d'anticipation et de prévention pour minimiser les risques et les impacts des actions menées par l'extrême droite.

Quelques mesures de sécurité élémentaires

- ◆ **Sécuriser et limiter l'accès aux locaux :** fermeture des portes, digicode, contrôle et liste d'émargement dans l'accès à vos événements, mise en place d'un protocole collectif et de consignes claires, etc.
- ◆ **Sécurisation des manifestations et événements avec l'aide d'un « service d'ordre ».** Des organisations proposent des temps de co-formation à ces pratiques pour identifier les besoins, les techniques, et être les plus inclusifs possibles. La co-formation permet le croisement des savoirs, des pratiques et des points de vue militants.
- ◆ **Assurer l'accompagnement des personnes vulnérables** lors du départ ou des dispersions (fin de manifestation ou d'événement public), notamment jusqu'au moyen de transport, voire jusqu'à leurs logements.

- ◆ **Éviter les signes militants distinctifs** (châuble, badge, vêtements distinctifs, etc) en dehors des périmètres sécurisés, notamment dans les transports, et tout particulièrement si vous êtes seul-e.
- ◆ **Agir en groupe** quel que soit le mode d'action (collage d'affiches, tractage, etc.)



Vigilance et hygiène numérique

- ◆ **Sécuriser les outils numériques et vos sites internet** (mises à jour de sécurité) pour éviter les risques de piratage.
- ◆ **Éviter d'échanger des informations sensibles via des outils les plus sûrs possibles.** Préférer les groupes privés Signal aux groupes Telegram. Préférer ProtonMail aux autres messageries électroniques.
- ◆ **Être très vigilant.es sur la diffusion en ligne des noms et coordonnées,** en particulier téléphoniques, des militant-es, bénévoles, salarié-es, etc. Choisir une ligne téléphonique dédiée lorsque vous indiquez un « contact médias » dans un communiqué de presse (CP). Ne pas diffuser en ligne ce numéro (seulement dans les CP envoyés aux journalistes par email).
- ◆ **Éviter de mettre en ligne des « listes de contacts » de vos militant-es via des docs partagés.**

RESSOURCES

Le guide de Frontline defenders et Tactical Technology Collective sur la sécurisation des terminaux numériques (ordi, tel)

WWW.SECURITYINABOX.ORG/FR

Fondation Frontière Électronique

WWW.SSD.EFF.ORG/FR

Bibliographie d'autodéfense numérique et juridique de la Coalition pour les libertés associatives

WWW.LACOALITION.FR

Faire face à des événements violents, potentiellement traumatiques

Dans un contexte de violences sociétales multiples et croisées, auxquelles participent activement les groupes et partis d'extrême droite, les enjeux et pratiques du « care » ou « soin militant » sont redécouvertes et se diffusent désormais plus largement dans les luttes syndicales, milieux associatifs et militants.

Faute d'une prise en charge, ces violences systémiques peuvent éventuellement se retrouver dans les milieux militants et participer d'un risque d'épuisement ou « burn out militant ».

« Cette dynamique est avivée par de nombreuses sources, notamment : la vague planétaire actuelle des luttes féministes qui se sont toujours ancrées sur une politisation collective de l'intime, de l'expérience, du « personnel »; les luttes des professions du soin ou de l'aide depuis des années; les luttes LGBTQIA+ et notamment contre la pathologisation; les luttes antiracistes et contre les violences policières; la prise en compte des affects d'anxiété par les nouvelles générations de lutte pour le climat en recherche d'une « culture régénératrice »; la transmission de cultures de « facilitation » égalitaire au sein de nombreux collectifs et organisations; les réflexions sur la résilience et la prise en charge des traumas; la parution ou traduction de certains livres (Joie Militante; Comment s'organiser; Lutter ensemble), etc » souligne un collectif inter-associatif réuni par la Fondation Danielle Mitterrand.

VOICI QUELQUES CONSEILS PRATIQUES ET SIMPLES POUR FAIRE FACE À CES RISQUES:

- ◆ **Développer et renforcer les cultures du soin militant dans les organisations**, nommer une ou des personnes responsables de ces pratiques et permettre à chacun-e des membres d'identifier ces responsables. Éviter que cette tâche repose sur une personne déjà en charge d'autres responsabilités prenanantes (porte-parolat, présidence, comité actions...).
- ◆ **Se positionner individuellement face à la violence** avant une manifestation ou un événement où il existerait des risques de violences.
Donner au préalable la parole au sein des collectifs, associations et unions syndicales pour permettre à chacun-e de se situer vis-à-vis de l'exposition à la violence. Cela permettra d'identifier les personnes ayant déjà été victimes de violences, quelles qu'elles soient, et s'assurer qu'elles ne se retrouvent pas en première ligne contre leur volonté ou pour s'assurer qu'elles seront particulièrement protégées.
- ◆ **Mettre en place des temps d'analyse collective des pratiques** pour identifier des vulnérabilités et anticiper les menaces. Il s'agit soit de partir d'expériences vécues et d'en discuter en groupe soit d'anticiper les menaces en permettant à chacun-e d'exprimer ses craintes vis-à-vis de certaines pratiques ou de soulever des points vigilance à corriger. (voir « Mesures de sécurité élémentaire »)
- ◆ **Assurer l'accessibilité à des groupes d'écoute** et des conseils psy après des événements violents.
- ◆ **Produire des fiches réflexes pour les militant-es** à diffuser régulièrement en interne ou vers des partenaires qui permettent d'identifier les protocoles existants, les personnes ressources, les bonnes pratiques.
- ◆ **Faire des fêtes et organiser des moments conviviaux** pour maintenir les liens du groupe, célébrer des temps forts et aussi promouvoir des espaces inclusifs.

RESSOURCES

Guide et BD
« SAUVER LE MONDE SANS S'EFFONDRE »
Amnesty international, 2021

Formations Ulex sur
le militantisme régénératif
WWW.ULEXPROJECT.ORG

« COMMENT MILITER SANS SE BRÛLER LES AILES ? »
M. Mondialisation, 2022

En rédigeant ce guide (non-exhaustif), nous avons eu à cœur de valoriser les savoirs et expériences de nombreuses associations, collectifs et syndicats qui sont confrontés trop régulièrement à la violence de l'extrême droite. Nous les remercions chaleureusement, et saluons tout le travail accompli pour construire une culture collective de résistance aux oppressions et aux discriminations dans laquelle VoxPublic s'inscrit.

Nous saluons également le travail important des journalistes et des avocat-es qui participent également de ce combat, ainsi que les élu-es locaux en première ligne comme nos partenaires de l'Anvita ou de Bélâbre.

Dans les années à venir, aux côtés de ses partenaires, dont les nombreuses associations de défense des droits des personnes exilées, VoxPublic entend poursuivre et développer ses activités pour entraver la progression tout à fait résistible de l'extrême droite.

Conscient-es que ces méthodes de l'extrême droite visent en partie à détourner les énergies militantes, la persévérance et l'enthousiasme demeureront les boussoles de nos actions pour promouvoir l'égalité et toutes les libertés.

Pour bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'un partenariat, rendez-vous sur notre site :

www.voxpublic.org/Solliciter-VoxPublic-4.html

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont tout d'abord à Mathieu Molard et M^e Vincent Brengarth pour leurs interventions magistrales.

Merci également à toutes et tous les représentant-es associatifs et syndicalistes qui ont participé à nos temps d'échanges et dont les connaissances et expériences ont irrigué tout ce rapport.

